

Lettre du soldat Pierre Gay la veille de son exécution.

«Le 27 novembre, à 3 heures du soir, l'artillerie allemande s'est mise à bombarder les tranchées pendant deux heures. La première section qui était à notre droite a évacué sa tranchée sans qu'on le sache.

Vers 5 h du soir, nous mangions la soupe en veillant devant nos créneaux, quand, tout à coup, les Allemands viennent par la tranchée de la première section, on nous croise la baïonnette sur la poitrine en disant: «Rendez-vous, haut les mains, on vous fusille».

Je me suis vu prisonnier avec un autre de mon escouade, je saisis un moment d'inattention pour m'échapper. Il y avait un pare-éclats en face de moi, je me suis jeté en face au risque de me faire tuer par les balles et, comme je n'ai plus vu de camarades, je suis descendu par la tranchée pour rejoindre ma section et nous sommes remontés pour réoccuper la tranchée.

Le lendemain, tous les officiers et chefs de section étaient bien à leurs postes et nous, pour ne pas être restés prisonniers des Allemands, nous avons passé en Conseil de guerre, nous ne sommes pas plus coupables que les autres camarades de ma section. Nous avons passé au Conseil de guerre le 5 décembre, toute la demi-section, tous les autres ont été acquittés et nous avons été six condamnés qui ne sont pas plus coupables que les autres; mais si nous mourons pour les autres, nous serons vengés par Dieu en attendant de nous revoir dans les cieux.

Pardonne-moi bien de la peine que je vais te faire ainsi qu'à mes pauvres parents. Je vais demander l'aumônier pour me confesser, on ne me le refusera pas, je suis innocent. Adieu, je ne sais plus quoi te mettre, moi qui avait tant de choses à te dire. Oh ! Pardonne-moi encore une fois, ainsi que mes chers parents, je n'ai pas peur de la mort puisque je suis innocent du fait qu'on me reproche».

Source : André Sérézat, « Les fusillés de Vingré », Etudes Bourbonnaises N° 284, 1999